

Commune de FRONTONAS

Plan Local d'Urbanisme

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu pour être annexé
à la délibération d'Approbation
de la révision n° 1 du PLU,
en date du 5 juillet 2010.

Le Maire,
Annick Merle



Juillet 2010

Préambule

Frontonas fait partie du canton de Crémieu, canton à forte dominante rurale, mais sa situation géographique, limitrophe d'une zone fortement urbanisée (Ville nouvelle de l'Isle d'Abeau et Bourgoin Jallieu), et proche des grands axes de communication fait que la pression démographique est très forte.

Frontonas qui comptait moins de 1000 habitants en 1975 a vu sa population passer à 1714 en 1999 et on peut estimer sa population actuelle à environ 2000 habitants.

Si l'augmentation n'a pas été plus forte, c'est parce que la politique de la commune a été de maintenir son développement à un rythme raisonnable.

La particularité du POS actuellement en vigueur est qu'il a été réalisé au moment où Frontonas faisait partie de la Ville nouvelle.

Les prévisions de développement étant de 18000 à 20000 habitants en l'an 2000, le POS avait prévu des zones constructibles déjà importantes mais surtout il avait mis en place environ 40 hectares de zone NA.

Développement démographique

L'objectif de la commune pour les 10 ans à venir est de contenir l'augmentation de la population au même rythme que celui constaté depuis une quinzaine d'année.

Ceci afin d'essayer de préserver une certaine qualité de vie, de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et de pouvoir gérer la mise en place des équipements nécessaires à ce développement.

Il faut donc prévoir des possibilités de construction pour 150 logements pour les 10 prochaines années.

Le développement du village s'est, depuis toujours, fait le long de deux routes départementales et il s'étire sur 6km. Il faut préserver les coupures vertes existantes.

La commune veut donc que son développement se fasse maintenant autour de son centre bourg afin de densifier son habitat et de conforter son pôle de commerces et de services.

Ce développement devra se faire en favorisant la mixité de son habitat et de sa population.

On devra pouvoir trouver des formes pavillonnaires et collectives, en accession à la propriété et au locatif privé ou social. Des secteurs de logements locatifs sociaux pourront être aménagés à court terme sur des parcelles communales à La Léchère, mais également à La Garenne dans une zone prévue à l'urbanisation future.

Une ceinture verte sera conservée autour de cette urbanisation du centre bourg.

Compte tenu du fait qu'il y a encore beaucoup de possibilités de constructions dans la commune, il n'est pas nécessaire de mettre en place, dans l'immédiat, beaucoup de zones à aménager.

Il faut donc déclasser la quasi-totalité des zones NA anciennes et ne garder que ce qui sera le début du développement futur du centre bourg et qui commencerait à l'est, avant l'école, pour se développer au nord et à l'ouest.

Développement économique

Il fait partie, maintenant, des compétences de la Communauté de communes de l'Isle Crémieu.

Frontonas a une activité économique qui n'est pas négligeable puisqu'on peut dénombrer une soixantaine de taxes professionnelles qui se répartissent entre les artisans, les commerçants, les professions libérales, et les entreprises qui occupent la zone d'activité de 5 hectares qui est pleine.

Compte tenu des besoins de développement économique de la CCIC, de la proximité des grands axes de communication et des nombreuses demandes d'installations nouvelles que nous avons déjà il faut agrandir cette zone.

Cet agrandissement devra se faire dans la suite de l'actuelle zone en direction de La Verpillière.

Environnement

De grandes ZNIEFF de type 1 ou 2 couvrent le territoire de la commune et il convient de préserver le patrimoine environnemental communal tout en permettant à l'agriculture de se maintenir et de se développer.

Le site de l'étang de Charamel qui est classé Biotope par arrêté préfectoral est particulièrement intéressant et mérite une attention particulière de la commune pour sa préservation.

Celle ci souhaite que ce site soit répertorié dans les espaces naturels isérois remarquables et a déjà décidé de préempter chaque fois qu'une parcelle de ce territoire se vendra.

Pour la préservation de son cadre de vie et la protection de son agriculture, la commune doit composer avec des grands projets d'intérêt national tels que le TGF Lyon Turin ou le transport ferroviaire des marchandises.

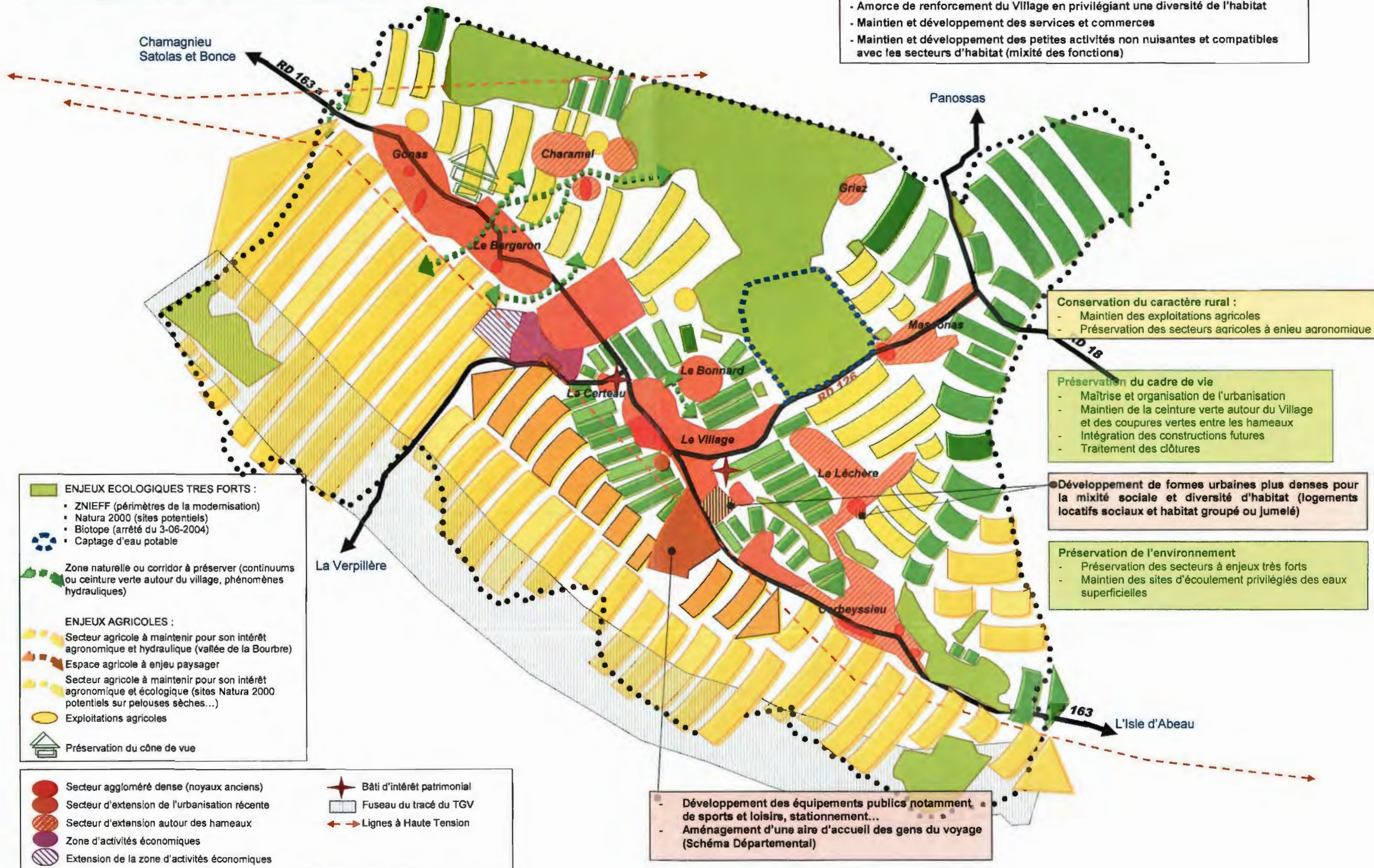
Il faudra négocier avec le maître d'ouvrage la diminution des impacts, notamment du bruit, de l'insertion paysagère et de la conservation des voies d'accès.

Pour essayer de retrouver un style architectural local quelques règles simples devront être imposées.

Des risques naturels liés à l'action des eaux et à des risques d'éboulement affectent notre village.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- Maîtrise de l'urbanisation et de l'étalement urbain par densification à l'intérieur des enveloppes existantes
- Amorce de renforcement du Village en privilégiant une diversité de l'habitat
- Maintien et développement des services et commerces
- Maintien et développement des petites activités non nuisantes et compatibles avec les secteurs d'habitat (mixité des fonctions)



Les risques d'éboulement sont très faibles, et les risques d'inondation les plus importants sont concentrés dans les marais qui sont inconstructibles.
Partout où les risques sont importants toute construction sera interdite.
Dans les zones à risques d'aléa faible les mesures de protection nécessaires, prescription ou recommandations, doivent être respectées.

Equipements publics

Compte tenu de l'évolution prévisible de la population, des terrains devront être réservés pour le développement des équipements publics : bâtiments communaux, services publics, terrains de sports, parkings, déplacements automobiles cyclistes ou pédestres, espaces publics dans les hameaux, espaces verts etc.

Assainissement

Le programme d'assainissement doit se poursuivre.
Il ne reste plus que les quartiers de Massonas, Griez et Corbeyssieu.
Avec leurs achèvements, dans le délai prévisible de huit dix ans, et la construction de la future station d'assainissement du Syndicat Intercommunal de Marsa, il ne restera plus que quelques rares habitations qui ne pourront être raccordées.

Déplacements

La population et la circulation routière augmentant régulièrement et de façon très importante, il faut prévoir les aménagements nécessaires, dans les zones déjà urbanisées et dans les futures, pour permettre des déplacements routiers, cyclistes et pédestres sécurisés.

Aire d'accueil des gens du voyage

Frontonas a été intégré dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
Pour se mettre en conformité avec ses obligations une aire d'accueil a été construite en 2007 au lieudit « Le grand Port ».
Ce terrain a une capacité de vingt places de caravane (ou dix emplacements).

PRINCIPE DE VALORISATION DES LIAISONS DOUCES
Commune de FRONTONAS

Marais du Jeannet
ZNIEFF, zone humide

Ilot granitique de Chamagnieu

Tourbière et étang de Charamel

Marais de Pignieu

Butte de Montmury
ZNIEFF, Pelouses Sèches

Griez

Moulin

La Bourbre

Château

Etang, aire de pique nique

Marais de Frontonas :
Zone humide du Bassin de la Bourbre
ZNIEFF de type I et II

Pelouses sèches

ZNIEFF II de l'île Crémieu

Le Canal Catelan

Populiculture

Falaises calcaires de Corbeyssieu

Croix de Saint-Martin

La Vieille Rivière

Legend:

- P** Parking avec panneau indicateur (balisage des sentiers)
- Orange line** Valorisation des chemins existants : 4 boucles
- Dotted line** Création de sentiers
- Sun symbol** Projet pédagogique (panneau, observatoire, sentier d'interprétation) à créer
- Star symbol** Plateforme de lecture de paysage à créer
- Star symbol** Sites ou éléments remarquables naturels à commenter
- Red star symbol** Vue panoramique, belvédères
- Blue star symbol** Zones humides

Marais du Jeannet
ZNIEFF, zone humide

Ilot granitique de Chamagnieu

Tourbière et étang de Charamel

Marais de Pignie

Butte de Montmurray
ZNIEFF, Pelouses Sèches

Moulin

La Bourbre

Fronton

Château

Etang, aire de pique nique

Plumes sèches

Marais de
Frontonas :
Zone humide du
bassin de la Bourbre
NIEFF de type I et II

Le Canal

Populiculture

La Vieille Rivière

**Falaises calcaires
de Corbeyssieu**

Croix de Saint-Martin

ZNIEFF II de l'île Crémieu

P Parking avec panneau indicateur (balisage des sentiers)

Valorisation des chemins existants : 4 boucles

Création de sentiers

 **Projet pédagogique (panneau, observatoire, sentier d'interprétation) à créer**


Plateforme de lecture de paysage à créer

✦ Sites ou éléments remarquables naturels à commenter

Y Vue panoramique, belvédères

 Zones humides